



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Les compétitions minimales des Hauts-de-Seine

Cette compétition standard cherche:

- A permettre l'expression de l'épanouissement du joueur vers la pratique de la compétition
- A développer la pratique du plus grand nombre.
- A rendre cohérent le circuit de compétitions au sein du département

1. Etendue du règlement

Champ d'application

Le Comité départemental de badminton des Hauts de Seine (Comité 92) organise chaque saison un circuit d'étapes ouvert à la catégorie Minimes, étant entendu que les participants doivent être licenciés dans un club du Comité 92.

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement du circuit des « Compétitions Minimes des Hauts de Seine ».

2. Les règles

Le circuit des Compétitions Minimes des Hauts de Seine se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Federation et de la FFBAD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement.

3. Critères de participation

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs régulièrement licenciés à la FFBAD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions.

Les joueurs devront être dûment licenciés le jour de leur inscription. En dernier ressort, la licence devra être en conformité le jour de la confection des tableaux (cas de la 1^{ère} compétition du circuit).

3.2. Participation

La capacité d'accueil pour cette compétition est limitée par la taille des gymnases mis à disposition et pourra varier selon les compétitions.

En cas d'inscriptions dépassant la capacité maximale d'accueil, les critères suivants seront à retenir :

Tous les clubs du département devront être représentés de manière égalitaire dans les tableaux.



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Les compétitions minimales des Hauts-de-Seine

Toutefois, en cas de places vacantes, une sélection sera effectuée (parmi les clubs ayant des joueurs/joueuses encore disponibles dans la liste des inscriptions) par l'intermédiaire d'un tirage au sort en alternant les clubs inclus dans le tirage à chaque étape du circuit.

Exemple : si 2 places non attribuées et 3 clubs peuvent fournir des joueurs dans une étape, tirage au sort.

Sur l'étape suivante, si le cas se reproduit, les clubs ayant remporté le tirage au sort à l'étape précédente seront exclus du nouveau tirage afin de respecter une équité entre les clubs.

Le joueur ou la joueuse doit être disponible les deux jours de la compétition

En cas d'inscriptions supérieures au nombre maximum de joueurs ou de joueuses défini, une liste d'attente sera mise en place.

3.3. Vérifications

Le secrétariat du Comité 92 doit vérifier par tous les moyens appropriés l'application des précédents articles.

4. Modalités d'inscription

4.1. Inscriptions

Les joueurs devront être inscrits par ordre de préférence par les responsables Jeunes des clubs du département.

La date limite d'inscription est 22 jours avant la Compétition.

A J-20, le fichier des inscriptions sera validé par le secrétariat, les licences vérifiées et les joueurs suspendus seront désinscrits.

La liste des joueurs retenus sera envoyée à J-17 au responsable Jeunes du Comité, le tirage au sort sera effectué à J-15 et la publication des joueurs retenus sera effectuée sur le site web du Comité 92 et diffusée aux responsables Jeunes des clubs à J-10.

4.2. Convocations

Les convocations seront disponibles 10 jours avant la compétition sur le site du Comité 92.

Chaque responsable Jeunes des clubs sera informé de cette mise en ligne dans ce même intervalle.

4.3. Coût d'inscription

Le coût d'une inscription à une étape du circuit est de 9 euros.



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Les compétitions minimales des Hauts-de-Seine

4.4. Feuille électronique d'inscription type

Les inscriptions pour être valablement retenues sont réalisées dans les délais par l'intermédiaire de la feuille électronique d'inscription type qui figure en téléchargement sur le site du Comité92 : <http://www.badminton92.org> et remplies correctement avec tous les renseignements demandés sous peine de non prise en compte des inscriptions.

4.5. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition. La feuille d'inscription devra mentionner le nom du référent Jeunes du club et son numéro de portable. Le secrétariat transmettra la liste des référents jeunes et numéros de portable aux JA et à l'organisation locale de la compétition.

Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans délégué à la compétition.

5. Tableaux

5.1. Nombre de Tableaux

Par principe, Les joueurs seront répartis en 4 groupes de niveau constitués de 18 joueurs maximum pour les garçons.

La quantité pourra atteindre 24 par tableau masculin si la quote-part du tableau féminin n'est pas atteinte.

Les filles seront réparties en 3 groupes de niveau constitués de 12 joueuses maximum.

A noter que la répartition des groupes s'effectuera en fonction du nombre d'inscrits ainsi que du niveau global (moyenne CPPH des participants à la date limite d'inscription).

Les benjamins seront autorisés à participer aux compétitions minimales sous certaines conditions :

A chaque étape du circuit, le joueur ne pourra participer qu'à l'une des compétitions : par exemple, un benjamin inscrit à la compétition benjamin n°1 ne pourra pas faire la compétition minimale n°1, il devra attendre la compétition minimale n°2 pour jouer dans la catégorie d'âge supérieure et il ne pourra alors pas faire la compétition benjamin n°2.

Seuls les deux meilleurs benjamins et benjamines (vainqueur et finaliste du meilleur niveau des compétitions benjamins) pourront jouer en minime s'ils le désirent.

Un benjamin s'inscrivant en compétition minimale jouera d'emblée dans le niveau correspondant à sa moyenne CPPH.

En aucun cas, les poussins ne pourront jouer en minimales lors des compétitions départementales.



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Les compétitions minimales des Hauts-de-Seine

5.2. Forme des tableaux

Tous les tableaux se jouent avec une phase de qualification en poules de 3 dans la mesure du possible suivie de phases finales en élimination directe.

Le nombre de sortants par poule sera défini par le juge-arbitre afin d'obtenir un tableau final « complet »

5.3. Désignation des têtes de séries

Les têtes de séries seront désignées par le Juge Arbitre de l'étape sur la base du CPPH.

5.4. Logiciels informatiques

Chaque Compétition Minimales des Hauts de Seine doit être gérée par un logiciel recommandé par la FFBAD.

6. Modalités d'organisation

6.1. Horaires

Dans la mesure du possible, chaque Compétition Minimales des Hauts de Seine devra se dérouler sur les plages horaires suivantes, remise de récompenses incluse :

- le samedi de 13h à 19h
- le dimanche de 8h30 à 18h.
- chaque tableau se déroulera sur une seule journée

6.2. Coaching

Le coaching n'est autorisé qu'à 11 et 21 points.

6.3. Affichages

Le présent règlement doit être affiché dans tous les gymnases ainsi que les codes de conduite joueurs et coachs/entraîneurs/officiels, le règlement sur les cartons, la circulaire sur les forfaits, la circulaire sur les tenues.

Les tableaux affichés dans les gymnases doivent être actualisés après chaque tour de jeu.

6.4. Volants

Les volants plastiques sont prioritaires entre 2 joueurs classés P et sont fournis par le COMITE 92.

Les volants plumes sont à la charge des participants à part égale à l'exception des finales (finale et petite finale), où les volants seront fournis par le Comité 92. Tout joueur NC doit posséder des volants plumes. Les volants plumes doivent être classés en catégorie standard par la FFBAD (Liste annuelle publiée sur le site fédéral).

Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 18 du RGC.



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Les compétitions minimales des Hauts-de-Seine

6.5. Salles

Pour chaque Compétition Minimales, le club délégué à l'organisation devra proposer une salle comportant un minimum de 5 terrains (7 terrains de préférence). Deux clubs peuvent s'associer pour l'organisation d'une Compétition Minimales en prenant en charge une des journées. La compétition Minimale des 14 et 15 octobre aura lieu au gymnase Rabelais, 4 Passage Draeger, 92120 Montrouge sur 7 terrains.

6.6. Arbitrage

Dans le cadre de l'article 2-7-2 du RGC, l'arbitrage pendant la compétition est laissée à l'initiative du club délégué à l'organisation.

Cet arbitrage peut être réalisé par des jeunes arbitres ou des officiels de l'UNSS.

La nomination du Juge Arbitre et de ses adjoints sera proposée par le Comité 92. La compétition Benjamins des 14 et 15 octobre sera juge-arbitrée par Olga Petrova

6.6. Forfaits

Le règlement général des compétitions sera appliqué par le Comité 92.
Confère la procédure libf_2016-2017_procedure-forfaits-et-sanctions

6.7. Assistance médicale

Les dispositions de l'article 21 du RGC doivent être appliquées à minima

6.8. Transmission des résultats

Le Juge Arbitre de la compétition a la charge d'exporter les résultats sur Poona et d'envoyer son compte-rendu au secrétariat du Comité 92 et à la commission arbitrage du Comité 92, en plus de l'envoi au secrétariat de la ligue et à la commission Tournoi de la ligue.

L'organisateur a la charge d'envoyer une copie du fichier « de gestion informatique » à la fin de la compétition par e-mail :

- au secrétariat du Comité92 – secretariat92@gmail.com
- au responsable Jeunes du Comité92
- au trésorier du Comité92 tresorier92@gmail.com
- au président du Comité92 codep92@gmail.com
- au responsable de la commission Arbitrage du Comité92 – arbitrage92@gmail.com

7. Application du présent règlement

Les organisateurs délégués, les juges-arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Le Comité 92 se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

8. Litiges

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la Commission Litiges du Comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine.

9. Cahier des charges



RÈGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Les compétitions minimales des Hauts-de-Seine

Le plateau de jeu	
Nombre de terrains au minimum	5
Paire de poteaux, filets, toises	5
Chaises d'entraîneurs	min 2 par terrain si possible. Ne pas en mettre s'il n'y pas 2 mètres de recul sur le terrain
Eclairage	oui
Occultation des verrières (si besoin)	oui
Banette des joueurs	si possible
La gestion de la compétition	
Diffusion et gestion des inscriptions	Comité 92 - 25% des recettes sont remises aux organisateurs
Gestion table de marque	Organisateur
Informatique (pc, imprimante) - Sono	Organisateur
Titulaire(s) du SOC minimum	1
Bénévoles minimum	4
Logiciel du tournoi	Badplus
Les salles	
Horaires du samedi	13h00 - 20h00
Horaires du dimanche	8h30 - 19h00
Tribunes	si possible - sinon prévoir chaises et bancs en quantité suffisante
Vestiaires joueurs	1
Vestiaires arbitres et juge de lignes	1
Sanitaires	1
Chauffage	oui
Affichage des horaires	oui
Affichage des résultats	oui
Emplacement stand partenaire	non
Connexions électriques	oui
La logistique	
Buvette (par salle)	1
L'arbitrage	
Juge-arbitre	oui
Arbitres	oui si possible
Scoreur	oui si possible
Le protocole et les récompenses	
Protocole	Comité 92 et Organisateur
Récompenses	Comité 92
La communication	
Site web Comité 92 (convocations, résultats)	oui
Médical	
Trousse de secours	Organisateur